

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Lemire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/48131e0ca35bca6bdc394abb>

Date d'obtention : 2022-05-13 17:08:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En ce qui concerne les étapes préliminaires, c'est-à-dire les étapes 1, celle-ci sert en premier lieu à rassurer et avoir une attitude bienveillante à l'endroit de la victime ainsi que les témoins de la situation de sextage afin que ceux-ci se sentent en confiance et soient disposés à recevoir de l'aide en collaborant avec l'intervenant. L'Étape 2 c'est la cueillette de données par rapport à l'évènement pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de celui-ci et de valider s'il s'agit bel et bien d'une situation de sextage et si tel est le cas, pour plus tard valider l'intention de l'instigateur. L'étape 3 c'est la vérification de l'ensemble des personnes impliquées dans l'évènement et de s'assurer de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime. L'étape 4 sert à valider les informations reçues de la part de la victime et des témoins en recevant la version de l'instigateur. De plus, les explications de celui-ci permettra de cibler les intentions derrière son geste est-ce un geste impulsif ou malveillant. Enfin la dernière étape nous permet de déterminer si l'incident provient d'une intention impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les éléments qui ont retenus mon attention dans les mises en situations sont tout d'abord l'importance de la personne qui souhaite nous informer d'une situation de sextage. Il faut que se soit des élèves et non les parents car si les informations proviennent des parents, par exemple, nous ne serons pas en mesure de déterminer s'il y a des répercussions pour l'élève dans son milieu scolaire et de peut-être créer des craintes ou appréhensions chez l'élève en tentant de rassurer les parents. Si la demande vient du service de police, nous ne pouvons accepter car on devient mandataires de ceux-ci et par le fait même nous allons nuire considérablement au processus judiciaire s'il doit y en avoir un. Je retiens aussi l'élément qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'intervenant scolaire, de protéger l'intégrité physique et psychologique de nos élèves impliqués en ne regardant JAMAIS les images. Enfin, en appliquant le protocole de la trousse Sexto celui-ci va nous permettre de déterminer s'il s'agit d'une situation de sextage ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, ce qui me semble le plus délicat, c'est à l'étape 4, parler au jeune instigateur tout en protégeant les autres élèves impliqués dans la situation. Étant donné que les informations reçues sont vérifiables, il m'apparaît difficile de garder l'anonymat des autres jeunes impliqués. Il saura par la force des choses, ceux impliqués. De plus, mon rôle d'intervenante scolaire, face à l'instigateur, doit demeurer celui d'un adulte bienveillant à son égard et malgré l'erreur commise, je demeure la personne qui doit protéger son intégrité physique et psychologique. Le lien de confiance entre lui et moi doit demeurer afin que je puisse continuer à l'accompagner dans son cheminement scolaire après cet évènement.